Cinquante troisième année. - N ° 144 A Samedi 27 et dimanche 28 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 157

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

308 146 992 RCS Saint-Brieuc.
MEUBLES OLERON.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 150000 EUR.
Adresse : la Ville Es Lans, 22400 Lamballe.
Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de scission MEUBLES OLERON SAS au capital de 150.000 Euros La Ville Es Lan 22400 LAMBALLE-ARMOR 308 146 992 RCS SAINT BRIEUC OLERON MATIGNON SARL au capital de 1.000 Euros 14 rue du Pont Brûlé 22550 MATIGNON 848 475 562 RCS SAINT MALO " AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF La société MEUBLES OLERON, société apporteuse et la société OLERON MATIGNON, société bénéficiaire, sus-désignées, ont établi le 23 juillet 2019, à Lamballe-Armor (22), un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (articles L 236-6-1, L 236-22 et L 236-24 du Code de commerce). Aux termes de ce projet, la société MEUBLES OLERON ferait apport à la société OLERON MATIGNON de sa branche complète et autonome d'activité relative à l'exploitation du magasin de " fabrication et vente de meubles tissus d'ameublement et linge de maison " situé rue du Pont Brûlé 22550 MATIGNON", dont l'actif est évalué à 355.342 Euros et le passif à 96.342 Euros, soit un actif net apporté de 259.000 Euros. Il a été convenu que le passif pris en charge par la société OLERON MATIGNON ne serait pas garanti solidairement par la société MEUBLES OLERON, et ce, en usant de la faculté prévue à l'article L. 236-21 du Code de commerce. En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société MEUBLES OLERON 25.900 parts sociales de 10 Euros nominal, créées par la société OLERON MATIGNON au titre d'une augmentation de capital de 259.000 Euros. Il ne sera émis aucune prime d'apport. L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par la société OLERON MATIGNON et réputé accompli pour son compte depuis le 1er mars 2019. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-14 et R.236-8 et suivants du Code de commerce. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Saint Brieuc au nom de la société MEUBLES OLERON et au Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo au nom de la société OLERON MATIGNON, le 24 juillet 2019. POUR AVIS.